

Par courriel par courrier :
greffe@regie-energie.qc.ca

Laval, le 24 août 2016

Me Véronique Dubois
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, Place Victoria, 2^{ième} étage
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet: Réplique de l'AHQ-ARQ sur les commentaires du Transporteur sur les demandes d'intervention
Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des services de transport pour l'année 2017
R-3981-2016
N/D: 4503-29

Chère consœur,

Faisant suite à la correspondance datée du 23 août dernier du Transporteur concernant les demandes d'intervention, l'AHQ-ARQ se permet d'ajouter certaines précisions quant aux quelques commentaires qui vise sa demande d'intervention.

Page 3 et 4 :

« Comme ce fut le cas pour sa demande d'intervention au dossier R-3934-2015, la présente demande d'intervention de l'AHQ-ARQ couvre un spectre très large de sujets, notamment l'examen « en détail » de « l'ensemble des dépenses qui constituent le coût de service du Transporteur » [note de bas de page omise]. »

Montréal

800, rue du Square-Victoria, bureau 4500
C.P. 391, Montréal QC H4Z 1J2
Téléphone : 514 331-5010 | Télécopieur : 514 331-0514

Laval

1200, boul. Chomedey, bureau 400
Laval QC H7V 3Z3
Téléphone : 450 682-5010 | Télécopieur : 450 682-5014

Réplique :

L'AHQ-ARQ tient à préciser que même si elle entend examiner l'ensemble de la preuve du Transporteur et en particulier l'ensemble des dépenses, elle a quand mentionné dans sa demande d'intervention aux paragraphes 16, 17, 18, 22 et 24 qu'elle ne s'attardera particulièrement qu'à certains postes spécifiques.

Page 4 :

« L'AHQ-ARQ souhaite par ailleurs examiner les indicateurs de performance, les objectifs corporatifs et le balisage afin de préciser certains résultats et de voir si des bonifications peuvent être recommandées.

En ce qui concerne les indicateurs de performance et le balisage, le Transporteur rappelle que la Régie s'est dite maintes fois satisfaite des analyses produites [note de bas de page omise]. Elle considère que les informations fournies, tels que présentées, sont utiles à l'évaluation de la performance du Transporteur. L'examen proposé par l'intéressé en ce qui a trait à ces sujets particuliers devrait donc être exclu de la présente demande.»

Réplique :

Les sujets des indicateurs de performance et du balisage sont inclus dans la demande et, par conséquent, de l'avis de l'AHQ-ARQ, pourront être traités par les intervenants retenus. Même si ces sujets reviennent à chaque année, leurs résultats changent à chaque année et constituent de nouvelles informations très utiles pour bien juger du caractère juste et raisonnable des dépenses du Transporteur en fonction de ses performances. L'AHQ-ARQ demande donc à la Régie de ne pas donner suite à la demande du Distributeur et de ne pas exclure ces sujets.

Dans un autre ordre d'idées, l'AHQ-ARQ accueille favorablement la tenue d'une séance d'information sur la mise à niveau de la maintenance en lien avec le modèle de gestion des actifs et elle compte y participer si elle est retenue comme intervenante.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer nos salutations les plus distinguées.

Dufresne Hébert Comeau



Steve Cadrin, avocat

SC/sb
#559161